

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018-21 du Comité syndical du vendredi 04 mai 2018

DEMANDE DE SUBVENTION 2018 PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS CŒUR  
D'HERAULT - « ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET ET ENTREPRISES  
INNOVANTS OU A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT »

L'an deux mil dix huit le vendredi 4 mai à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes du Clermontois – 20 avenue Raymond Lacombe – 34800 Clermont L'Hérault à l'invitation du Président en date du 18 avril 2018.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents ou représentés :                                | Francis BARDEAU, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN , Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE représentée par Laurent DUPONT), Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-Claude LACROIX, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Frédéric ROIG (représenté par Bernard GOUJON), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Irène TOLLERET, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                             | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Jean-Luc FALIP, , Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES., Jean-François SOTO                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

**Vu** l'Appel à projet « Entrepreneuriat 2018 » lancée par le Conseil Régional Occitanie le 16 avril 2018 avec une thématique « Entrepreneuriat - Accompagnement à l'ingénierie de projets innovants »

**Considérant** que les entreprises innovantes et / ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont donc porteuses en terme de création d'emplois.

**Considérant** que dans le cadre des missions de l'Agence économique du SYDEL, la Pépinière d'entreprises, en partenariat avec la Région et les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault, constitue une des dynamiques du développement économique en Pays Cœur d'Hérault.

**Considérant** qu'à travers cette pépinière, le territoire du Pays Cœur d'Hérault met à disposition aux porteurs de projet innovant ou à fort potentiel innovant une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à un accompagnement dans les différentes étapes de validation du projet d'entreprise (conditions de démarrage, pérennité des entreprises, création d'emplois, ...)

Le Sydel Pays Cœur d'Hérault souhaite poursuivre son accompagnement en direction des entreprises avec comme objectif les retombées sur le territoire. Aussi, la Pépinière s'attache à renforcer son accompagnement :

- Détecter des projets innovants ou à fort potentiel innovant sur le territoire et de favoriser leur implantation en Cœur d'Hérault.
- Créer des emplois durables
- Favoriser la pérennité des entreprises présentes sur le territoire
- Développer l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la créativité
- Éviter l'isolement des porteurs de projets et permettre une dynamique sur le Territoire,
- Créer une dynamique entre porteurs de projet et entreprises
- Valoriser les filières stratégiques du Pays Cœur d' Hérault
- Favoriser la transversalité des projets liés à la culture, au tourisme, aux TIC...

Le contenu de l'action porté par la Pépinière, structures de terrain pour l'accompagnement, se structure selon les axes suivants :

- **Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs** : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs  
...

- **Structuration d'une dynamique d'accompagnement** : Organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an pour l'accompagnement d'une trentaine de membres et de 2 à 5 créations d'entreprises par an ; Mise en œuvre de Petits Déjeuners Economiques et ateliers économiques
- **Mise à disposition des entreprises de l'ensemble des informations et des outils échangés au sein de l'écosystème Régional de la création et de l'innovation** (participation à différents réseaux régionaux, salons, partenariats universitaires, laboratoire d'excellence et autres partenariats)

Le Plan de financement 2018 pour la mise en œuvre de cette action est le suivant :

|                             | Montant            | %           |
|-----------------------------|--------------------|-------------|
| <b>Subventions</b>          |                    |             |
| Région Languedoc-Roussillon | 51 361.02€         | 22%         |
| Europe - FSE                | 85 601.69€         | 37%         |
| <b>Autofinancement</b>      | 95 225.03€         | 41%         |
| <b>Total</b>                | <b>232 187.74€</b> | <b>100%</b> |

#### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Autoriser** le Président à répondre à l'appel à Projet « Entrepreneuriat 2018 » lancée par le Conseil Régional Occitanie
- ✓ **D'Approuver** l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe
- ✓ **D'Approuver** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à solliciter et signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

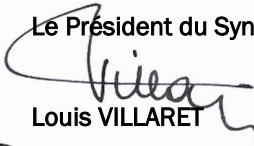
Clermont l'Hérault, le 17 Mai 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 17 Mai 2018

Publiée le 17 Mai 2018  
Transmise le 17 Mai 2018

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET